

DEPARTEMENT
DE LA
SEINE-SAINT-DENIS

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté-Egalité-Fraternité

VILLE D'AUBERVILLIERS

Nombre de Membres composant :

Le Conseil Municipal : 53

N°178

En exercice : 53

REGISTRE
DES DELIBERATIONS

Présents : 45

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 3 DÉCEMBRE 2020

L'AN deux mille vingt, le 03 décembre, le conseil municipal d'Aubervilliers, convoqué le 27 novembre 2020, s'est réuni à l'Embarcadère à 19h00 sous la présidence de Madame Karine FRANCLET, Maire.

Etaient présents : FRANCLET Karine, SACK Pierre, LENZI Ling, HADJI-GAVRIL Michel, BAZIZ Yasmina, MONTEIRO Miguel, REMY Marie-pascale, DAUVERGNE Véronique, MARTIN Samuel, BOUZIDI Zakia, LESERRE Jose, GRANVORKA Princesse, DANDRIEUX Dominique , MESSEZ Marie-francoise , LEGENDRE Jerome, SACKHO Kourtoum, ALLAIN Philippe, DESIR Sandrine, GODIN Guillaume, LOE Patricia, Adjointes au Maire

AUGY Thierry, CHIKHDENE Zayen, DA SILVA Solene, DESCAMPS Alain, SCHROEDER Cédric, GRYNBERG DIAZ Sandrine, GONCALVES PEIXOTO Maria Elisabete, CHARTIER Lewis, VACHER Annie, HOCINE Massinissa, HOUIS Margaux, GILLY Jean Paul, FAUCHEUX Gilbert, ANQUETIL Marie Amelie, KARROUMI Sofienne, BELAIR Katalyne, GUERRIEN Marc, NIFEUR Nadege, KARMAN Jean jacques, BOUCHA Safia, NAULEAU Pierre yves, YAOU Fatima, DAGUET Anthony, NEDELEC Soizig, COHEN-HADRIA Yonel, Conseillers Municipaux et Conseillers Municipaux délégués.

Est absent : BUTT Zishan.

Représentés par :

Monsieur Damien BIDAL

Monsieur Gilbert FAUCHEUX

Madame Christiane DESCAMPS

Monsieur Alain DESCAMPS

Madame Maryse EMEL

Monsieur Miguel MONTEIRO

Monsieur Franck LE ROY

Monsieur Michel HADJI-GAVRIL

Madame Mizgin OZHAN

Monsieur Pierre SACK

Madame Meriem DERKAOUI

Monsieur Anthony DAGUET

Madame Evelyne YONNET-SALVATOR

Monsieur Yonel COHEN-HADRIA

Secrétaire de séance : Monsieur Hadji-Gavrill

Direction Générale Adjointe Dynamique de la Ville/ Direction des Affaires Culturelles/Service Culture

OBJET : Signature d'avenants aux conventions pluriannuelle d'objectifs et de moyens 2018/2020 entre la Ville d'Aubervilliers et plusieurs structures et association culturelles prorogant les conventions d'une année

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le décret n° 2001-495 du 06 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi du 12 avril 2000 qui prévoit qu'une convention soit passée avec les organismes de droit privé bénéficiant de subventions publiques annuelles dépassant 23.000 € ;

Vu la délibération n° 253 du 13 décembre 2017 autorisant Madame la maire à signer les conventions pluriannuelle d'objectifs et de moyens 2018/2020 avec les associations Villes de Musiques du Monde, Centre d'Arts Plastiques Camille Claudel (CAPA), Les laboratoires d'Aubervilliers, cinéma Le Studio et les S.A.R.L Théâtre d'Aubervilliers dénommé Théâtre de la Commune – Centre dramatique national d'Aubervilliers, Zingaro - Théâtre Equestre ;

Vu la délibération n° 059 du 28 mars 2018 autorisant Madame la Maire à signer la convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens 2018/2020 avec l'association Les Poussières ;

Vu le projet d'avenants aux conventions pluriannuelles d'objectifs et de moyens 2018/2020 avec les associations et structures culturelles suivantes : Villes des Musiques du Monde, Centre d'Arts Plastiques Camille Claudel (CAPA), Les Laboratoires d'Aubervilliers, cinéma Le Studio, Les Poussières, Théâtre d'Aubervilliers dénommé Théâtre de la Commune - Centre Dramatique National d'Aubervilliers (S.A.R.L) et Zingaro - Théâtre Equestre (S.A.R.L), tels qu'ils figurent en annexe de la présente délibération ;

Considérant qu'il y a lieu de proroger d'une année les conventions pluriannuelles d'objectifs et de moyens 2018/2020 avec les associations Villes de Musiques du Monde, Centre d'Arts Plastiques Camille Claudel (CAPA), Les laboratoires d'Aubervilliers, cinéma Le Studio, Poussières et les S.A.R.L Théâtre d'Aubervilliers dénommé Théâtre de la Commune – Centre dramatique national d'Aubervilliers, Zingaro - Théâtre Equestre ;

Vu le budget communal de l'exercice en cours ;

Adoption à l'unanimité par 52 pour

DELIBERE :

APPROUVE les avenants aux conventions pluriannuelles d'objectifs et de moyens

2018/2020, tels qu'ils figurent en annexe de la présente délibération, afin de proroger d'une année lesdites conventions avec les associations et structures culturelles suivantes :

- Villes des Musiques du Monde (association)
- Centre Arts Plastiques Camille Claudel (association)
- Les Laboratoires d'Aubervilliers (association)
- Cinéma Le Studio (association)
- Poussières (association)
- Théâtre d'Aubervilliers dénommé Théâtre de la Commune – Centre dramatique national d'Aubervilliers (SARL)
- Zingaro (SARL) - Théâtre Equestre

AUTORISE Madame le Maire, ou en cas d'absence ou d'empêchement, son représentant délégué, à signer les avenants aux conventions pluriannuelles d'objectifs et de moyens 2018/2020 avec les associations et structures culturelles suivantes :

- Villes des Musiques du Monde (association)
- Centre Arts Plastiques Camille Claudel (association)
- Les Laboratoires d'Aubervilliers (association)
- Cinéma Le Studio (association)
- Poussières (association)
- Théâtre d'Aubervilliers dénommé Théâtre de la Commune – Centre dramatique national d'Aubervilliers (SARL)
- Zingaro (SARL) - Théâtre Equestre

Reçue en préfecture le : 10/12/20
Accusé en préfecture :
93-219300019-20201203-lmc118144-CC-1-1
Publiée le : 10/12/20
Certifiée exécutoire : 10/12/20

Le Maire,

Karine FRANCOLET



